



AVENANT N°1

AU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2019-2020

Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon



Carte : Département des Alpes de Haute Provence, 2019

Avenant n°1 au Contrat Départemental de Solidarité territoriale 2019 - 2020

Territoire de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon

Vu le Contrat départemental de Solidarité territoriale voté par l'Assemblée départementale le 21 juin 2019,

Il est établi entre :

Le Département représenté par son Président Monsieur René MASSETTE en vertu d'une délibération de l'Assemblée départementale du 13 décembre 2019,

Et

La Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon représentée par son Président Monsieur Jacques DEPIEDS en vertu de

Les communes de Aubenas les Alpes, Banon, Dauphin, La Rochegiron, L'Hospitalet, Mane, Montjustin, Montsalier, Oppedette, Redortiers, Reillanne, Revest des Brousses, Revest du Bion, Saint-Maime, Saint-Martin les Eaux, Saint-Michel Observatoire, Sainte-Croix à Lauze, Saumane, Simiane-la-Rotonde, Vachères, Villemenus, représentées par leurs maires en vertu des délibérations les y autorisant ;

Les autres maîtres d'ouvrages publics porteurs d'opérations identifiées dans le contrat en vertu des délibérations de leurs assemblées délibérantes les y autorisant,

Ci après dénommés les partenaires du contrat.

Article 1

Le contrat départemental de solidarité territoriale, comporte trois volets.

Le volet 3 des contrats constitue l'accompagnement du Département aux projets territoriaux portés par les intercommunalités, les communes et les acteurs publics du territoire et s'articule autour de deux typologies d'opérations dans les domaines identifiés de l'Aménagement territorial ainsi que de la Préservation de la ressource et de la qualité des eaux.

Les opérations suffisamment avancées (liste 1) ont fait l'objet d'attribution de subventions lors de l'Assemblée délibérante de juin 2019.

Les autres opérations, pré-identifiées (liste 2) ont fait l'objet d'échanges complémentaires afin d'en préciser l'éligibilité, les caractéristiques et les montants.

Article 2

A l'issue des réunions de concertation l'ensemble des opérations retenues en liste 2, ainsi que les montants plafonds d'intervention départementale figurent dans les tableaux ci-dessous pour le contrat départemental de solidarité territoriale 2019 – 2020 du territoire.

Volet 3 – Liste 2 : Aménagement territorial

Opérations	Maître d'ouvrage	Coût total	Sollicitation prévisionnelle du Département (*)
Reillanne : création d'un habitat groupé senior social et solidaire	Commune	275 000 €	100 000 €
Saint-Michel l'Observatoire : projet de création d'une crèche intercommunale	EPCI	1 500 000 €	131 576 €
Mise en tourisme des sites géologiques de l'UNESCO Géoparc Luberon - Fonctionnement 2019	PNR Luberon	18 000 €	5 250 €
Mise en tourisme des sites géologiques de l'UNESCO Géoparc Luberon - Fonctionnement 2020	PNR Luberon	18 000 €	5 250 €
Mise en tourisme des sites géologiques de l'UNESCO Géoparc Luberon – Investissement	PNR Luberon	12 000 €	3 500 €
Programme d'électrification rurale 2020	SDE 04		45 984,77 €

(*) Montants plafonds sous réserve d'instruction, de délibération de la Commission permanente et d'adhésion des maîtres d'ouvrage.

Volet 3 – Liste 2 : Préservation de la ressource et de la qualité des eaux

Assainissement

Opérations	Maître d'ouvrage	Coût total	Sollicitation prévisionnelle du Département (*)
Mane : création d'une station d'épuration de 2200 EH avec infiltration	Commune	687 000 €	60 107 €
Revest-des- Brousses : travaux d'épandage des boues de la station d'épuration	Syndicat à vocation multiple de l'eau potable et de l'assainissement de Saumane-L'Hospitalet	17 800 €	5 340 €
Simiane- la -Rotonde : assainissement du hameau de Cheyran STEP de 75 EH	Commune	57 500 €	17 250 €
Simiane la Rotonde : assainissement du hameau de BoulINETTE STEP de 50 EH	Commune	44 500 €	13 350 €

Eau potable / Assainissement

Opérations	Maître d'ouvrage	Coût total	Sollicitation prévisionnelle du Département (*)
Simiane la Rotonde : BoulINETTE - Alimentation en eau potable de la STEP / Réalisation de la conduite de rejet	Commune	30 720 €	9 216 €

Eau potable

Opérations	Maître d'ouvrage	Coût total	Sollicitation prévisionnelle du Département (*)
Saumane : raccordement des quartiers hauts de Saumane sur le réservoir des Girons	Syndicat à vocation multiple de l'eau potable et de l'assainissement de Saumane-L'Hospitalet	94 300 €	28 290 €
Saint Michel l'Observatoire : réfection du réseau d'eau potable au hameau de Lincel	Commune	219 200 €	43 840 €
Mane : mise en place d'une sectorisation et telegestion des ouvrages d'eau potable	Commune	71 600 €	21 480 €
Reillanne : équipement et raccordement du nouveau forage de la Fare suite aux prescriptions de l'hydrogéologue	Commune	44 000 €	13 200 €
Banon : réfection UV Sce Peysson et Réservoir St Roch	Commune	24 750 €	7 425 €
Saint Martin les eaux : réfection du réseau d'eau potable entre le village et le hameau des Coupiers	Commune	23 950 €	3 832 €

(*) Montants plafonds sous réserve d'instruction, de délibération de la Commission permanente et d'adhésion des maitres d'ouvrage.

Article 3

Toutes les autres dispositions du Contrat départemental de solidarité territoriale restent inchangées.

Les signataires du contrat

Partenaires	Date	Signatures
Département des Alpes de Haute-Provence		Le Président, René MASSETTE
Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon		Le Président, Jacques DEPIEDS
commune de		Le Maire, Nom